

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 1^{er}. Fructidor, an V.

(Vendredi 18 Août 1797).

Engagement d'un grand nombre de soldats vénitiens au service de l'empereur. — Bruit à Vienne que la paix définitive est signée. — Nouvelle proposition faite à la diète de Ratisbonne, de charger l'empereur du soin de conclure seul la paix de l'Empire avec la France. — Vote de plusieurs villes de la Hollande pour le rejet de la constitution batave. — Arrestation de la diligence de Paris à Nantes, près d'Angers.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois et 30 liv. pour un an.

R U S S I E.

De Réval, le 14 juillet.

Les députés assemblés à la dernière diète des états de Livonie & d'Estonie, ont unanimement résolu d'abolir la servitude personnelle, & d'informer l'empereur de Russie de cette honorable résolution, suppliant S. M. d'y donner son assentiment & de permettre qu'on prenne des mesures pour effectuer cette résolution : ils ajoutent qu'ils sont prêts à y renoncer si elle contrarie les intentions du gouvernement.

T U R Q U I E.

De Constantinople, le 1^{er}. juillet.

C'est le 22 du mois dernier que l'ambassadeur de Venise, sig. Vendramini, accompagné de M. Alberti, son secrétaire, après avoir averti tous les Vénitiens établis à Constantinople de se rendre à son hôtel, leur a fait part de la révolution qui a eu lieu dans sa patrie.

Après un très-beau discours entendu dans un profond silence, les cris de *vive la liberté, l'égalité, la république française, la république de Venise*, sont sortis de toutes les bouches. La cocarde tricolore a orné aussi-tôt les chapeaux & les poitrines des Vénitiens ; & tous ensemble se sont rendus ensuite chez l'ambassadeur de France pour fraterniser avec sa nation.

I T A L I E.

De Rome, le 27 juillet.

Le roi de Naples, qui avoit formé des magasins sur les frontières de ses états pour une armée de 50,000 hommes, a donné contre-ordre pour la continuation de ces approvisionnements, d'après l'avis que lui a donné l'ambassadeur de l'empereur, que son royaume n'avoit rien à craindre des troupes françaises.

De Bologne, le 24 juillet.

Le 17 de ce mois, arriverent ici de Milan les citoyens

Caprara & Garazzi, qui se rendirent aussi-tôt au comité central, où ils eurent une conférence de trois heures avec les membres du comité. Le soir, il y eut une seconde conférence qui dura jusqu'à minuit. Ils sont repartis le lendemain de bonne heure pour Milan avec l'avocat Magnani, ci-devant membre du directoire cispadan. On croit que la mission de ces députés a pour objet la réunion de Bologne avec la république cisalpine. Le comité central, d'après le vœu des Bolognais, prend les mesures nécessaires pour que notre ville puisse acquiescer ses engagements antérieurs.

De la Dalmatie, le 24 juillet.

Les 4000 esclavons qui, au moment de la révolution de Tréviso, en ont été renvoyés de ce côté de l'Adriatique, ont tous passé au service de l'empereur, à l'exception de quelques officiers ; les autres troupes des garnisons vénitiennes ont suivi le même exemple.

L'armée autrichienne est sur l'extrême frontière du Frioul ; elle n'attend qu'un signal du général Buonaparte pour occuper les pays cédés par la France à l'empereur.

Il regne une désolante épizootie de bestiaux dans la terre ferme de Venise.

De Venise, le 30 juillet.

Autant la révolution de Gènes s'est faite avec ordre & tranquillité, autant la nôtre est orageuse & turbulente. L'anarchie nous menace de tous côtés, & la municipalité a beaucoup de peine à l'étouffer dans sa naissance. Ce qu'il y a de fâcheux pour elle, c'est le départ des 5 mille Français qui pouvoient la seconder, & qui ne sont pas remplacés par d'autres troupes.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 3 août.

On assure ici positivement la conclusion définitive de la paix. L'empereur obtient, dit-on, la Terre-Ferme de Venise jusqu'au fleuve Oglio ; ce qui comprendroit aussi la ville de Mantoue. Cependant on n'ose se fier à ce bruit, sur-tout pour ce qui regarde Mantoue ; puisque nous apprenons que les Français en réparent toutes les fortifications ; qu'ils viennent même de faire abattre les nouvelles maisons qu'on avoit commencé à réédifier sur les

terrains hors de la ville ; & qu'ils pourvoyent aussi cette place de beaucoup de munitions & de vivres ; comme si elle devoit être assiégée.

Les prisonniers d'Olmütz sont , dit-on , en liberté & traversent en ce moment la Bohême pour se rendre à petites journées en France.

A L L E M A G N E.

De Laybach , le 30 juillet.

Tout le quartier-général & la totalité de l'état-major de l'armée d'Italie , sous le commandement du général Terzy , se trouve encore dans notre ville & se prépare à s'avancer incessamment vers les frontières , n'attendant qu'un dernier ordre pour se mettre en marche. Cette armée , à en juger par le nombre des militaires qui ont défilé par cette ville , sera très-formidable.

Les prisonniers français détenus en Hongrie , prennent aussi leur route par la Styrie ; nous en avons déjà compté plus de 3000. Ils se comportent très-bien ; leur escorte n'est composée que de quelques cavaliers.

Le général Williams , cet anglais qui a commandé les batteries flottantes sur le Rhin , ainsi que les matelots hongrois qui les servoient , se rendent à Trieste pour y être employés dans la marine autrichienne , qui va se créer sur la mer Adriatique.

De Lunebourg-sur-l'Elbe , le 29 juillet.

Ce matin , S. M. le roi de Suède , venant de Hambourg par Stralsund , a passé dans le plus grand *incognito* par notre ville , pour se rendre auprès du roi de Prusse à Pymont.

De Ratisbonne , le 6 août.

Dans le college des princes , sept voix sont revenues sur la proposition de supplier l'empereur de se charger du soin paternel de conclure seul la paix de l'Empire avec la France ; à l'exception de quelques voix , les autres colleges ont manifesté le même desir.

Il passe journellement de grands transports de farine & d'avoine pour l'armée du Bas-Rhin. Les renforts en troupes pour la même armée ne discontinuent pas , tant de la Bohême que de l'Autriche.

H O L L A N D E.

De la Haye , le 9 août.

La réunion des assemblées primaires pour prononcer sur la constitution , a eu lieu hier dans toute la république. Il se passera au moins huit jours avant qu'on connoisse le résultat général des votes. A en juger par ce qui s'est passé ici & dans les environs , il seroit possible qu'il fût contraire à l'acceptation. La majorité pour le rejet a été , à la Haye , de 800 voix contre 500. On prétend qu'il en a été de même à Amsterdam & à Schiedam. Il est en conséquence à présumer que le vote de la Hollande sera contraire à l'acceptation.

Concevez-vous qu'il y ait des hommes assez scélérats pour persuader à un peuple fatigué de l'anarchie , de préférer cet état de désorganisation à un gouvernement stable & réglé par les loix ? Concevez-vous qu'il y ait un peuple assez insensé pour écouter ces perfides suggestions ? Mais toutes les passions concourent ici à nous repousser loin de ce port de salut. Les préjugés & les res-

sentimens des Orangistes ; les fureurs des factieux , qui n'existent que dans le désordre social ; la vénalité d'un grand nombre de lâches égoïstes , qui vendroient leurs suffrages pour un écu : voilà où nous en sommes.

M. le comte de Cabarrus est arrivé ici il y a deux jours , accompagné de plusieurs personnes ; on ignore le motif de son voyage.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles , le 28 thermidor.

L'administration centrale du département de la Dyle vient de recevoir de l'armée d'Italie un énorme paquet contenant toutes les adresses menaçantes des différentes divisions de cette armée ; toutes ces adresses sont signées *Berthier*. L'administration , indignée d'une pareille correspondance , a fait consigner dans ses registres l'arrêté suivant : « L'administration centrale du département de » la Dyle , considérant que la constitution défend aux » armées de délibérer , déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le contenu des adresses qui lui ont été adressées ». Tandis qu'on répand avec tant d'affectation ces adresses inconstitutionnelles , on remarque cependant dans le message du directoire au conseil des cinq cents , qu'à l'exception de deux de ces adresses destinées pour l'armée de l'intérieur , aucunes n'ont été distribuées.

Les nouvelles de la Hollande sont on ne peut pas plus allarmantes ; le parti des anarchistes a presque le dessus dans le moment actuel. Les assemblées primaires de la ville de Gonda ont rejeté à la presque unanimité , le nouveau plan de constitution ; celles de Harlem , de la Haye & de Dordrecht , l'ont également rejeté à la majorité. Dans quelques endroits il y a eu des troubles & des agitations qui ont failli à être sérieuses. Ce qu'il y a de pis , c'est l'indifférence d'une grande partie de la nation , qui ne se mêle absolument en rien des affaires publiques , & c'est justement la classe la plus capable de s'en occuper avec succès. Enfin , une douzaine de représentans sont à la tête du parti qui ne veut pas d'une constitution sage & modérée , & qui lui préfèrent , pour de bonnes raisons , le régime provisoire & anarchique. Tout semble annoncer une nouvelle révolution en Hollande.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes , le 22 thermidor.

On avoit prétendu que le vaisseau rasé *l'Indéfatigable* , anglais , étoit celui de cette division qui avoit péri sur les Buloines ; mais on sait aujourd'hui que c'est la frégate ci-devant française *la Pomone* , qui portoit du 18. C'est la même qui a mis le feu à quelques bâtimens du convoi que cette division avoit fait échouer à Audierne.

De Paris , le 27 thermidor.

Les journaux ont rapporté plusieurs exemples de jeunes gens insultés ou maltraités par des militaires , parce qu'ils portoient des collets noirs ; plusieurs de ces faits peuvent être controuvés ou altérés dans leurs circonstances ; mais il n'y a aucun doute qu'il y a eu plusieurs exemples de pareilles insultes.

Le *Rédacteur* de ce matin publie les lettres de deux chefs militaires qui justifient leurs troupes des violences de ce genre qu'on leur a imputées ; cela prouve au moins

quo les militaires sages les regardent comme des atteintes punissables à la tranquillité publique & aux droits des citoyens.

On a fausement accusé le général Augereau d'avoir autorisé ces violences de la part des militaires ; cela est très-injuste. L'ordre qu'il a donné le 27, fait connoître ses principes à cet égard. Le voici :

« Plusieurs rapports ont informé le général que des militaires de la division avoient insulté des citoyens, parce que quelque partie de leur habillement leur déplaisoit ; il rappelle à ses freres d'armes, que la force armée est principalement instituée pour assurer le respect des personnes & des propriétés ; il les prévient qu'il déploiera toute la sévérité des loix contre ceux qui y porteroient atteinte. Il invite les chefs des corps à tenir strictement la main à l'exécution du présent ordre ».

On a remarqué dès long-tems que la plupart des mouvemens populaires qui se sont opérés ou tentés par la faction anarchiste, (& seule elle les a tous suscités) avoient été ordinairement préparés par des attaques & des insultes faites aux citoyens pour quelque partie de leur habillement. On voit par-là que la liberté que veut cette horrible faction est celle d'exercer la plus basse tyrannie.

Les militaires sont, comme de raison, les instrumens qu'on choisit pour ces actes de violence. La plupart sont peu instruits & aisés à égarer sur des questions politiques qu'ils n'entendent gueres. Comme des hommes forts, à qui une raison exercée n'a pas appris à modérer les mouvemens naturels, ils aiment à faire sentir leur force & à exercer une domination sur les autres citoyens. Habités au régime despotique, ils obéissent sans examen aux ordres d'un supérieur, & ne font pas grand cas de cette liberté individuelle à laquelle ils ont renoncé. Je parle de cette foule de militaires qui, arrachés trop jeunes à la surveillance paternelle, ou jetés dans le service par le libertinage & les passions, n'ont eu l'occasion d'acquiescer, par l'éducation, ni des lumières ni des vertus. Ce sont ces hommes, trop communs dans les armées, qui ont été, sont encore & seront toujours des instrumens de despotisme entre les mains de ceux qui exercent la puissance & veulent en abuser.

Depuis la persécution des colets noirs, on a remarqué qu'ils se sont prodigieusement multipliés. Cette affectation n'est pas sans doute dictée par la sagesse ; mais quoiqu'elle puisse avoir, dans les circonstances actuelles, des effets très-fâcheux, on ne peut y voir cependant que le mouvement naturel d'une juste indignation contre la plus intolérable vexation. Si notre jeunesse avoit pu subir sans résistance une si honteuse oppression, il auroit fallu se résoudre à ne voir dans la génération qui s'élève que des ames sans énergie & sans fierté, & à jamais incapables de s'élever au sentiment de la liberté. Le courage sera sans doute la dernière vertu qui s'éteindra dans les ames françaises ; mais qu'il soit toujours guidé par la prudence ; qu'il serve à nos jeunes gens à défendre leur liberté & à repousser la tyrannie ; mais qu'il ne s'exerce jamais à provoquer des rixes, qui servoient les vues des factieux, & dont les effets pourroient occasionner de grands maux.

On assure que le général Périno vient d'être destitué par le directoire. C'est lui qui arrêta à Sedan un corps de troupes se dirigeant vers Paris. Le général Chanet,

commandant de Paris, vient également d'être destitué. On l'avoit dit remplacé par le général Brune ; mais il paroît que son successeur est le citoyen Verdieres, général de brigade, l'un des aides-de-camp de Buonaparte.

L'ex-conventionnel Mathieu a accepté la place de commissaire du directoire près l'administration centrale du département de la Seine.

Les membres de cette administration ont procédé, conformément à la loi, au remplacement de leurs deux collègues destitués par le directoire. Leur choix s'est fixé sur les citoyens Garnier & Demautort, anciens administrateurs du département de Paris. Ce choix sera applaudi de tous les bons citoyens.

La diligence de Paris à Nantes a été arrêtée près d'Angers. Les brigands ont fait descendre le conducteur & les passagers, en déclarant qu'ils alloient les fusiller : les femmes ont obtenu grace pour les hommes. Tout l'argent & les effets ont été pillés.

Le général Hoche a adressé au journal de Paris une lettre dans laquelle il se justifie de l'imputation qui lui a été faite d'avoir donné aucun ordre pour faire arriver à Paris ou aux environs les troupes qu'il avoit détachées de l'armée de Sambre & Meuse, pour l'expédition de Brest. Son témoignage nous paroît mériter confiance, & nous croyons en effet que la marche irrégulière de ces troupes n'a eu pour cause que le peu de regle & d'ensemble dans les dispositions qui ont été faites pour l'exécution de ce mouvement.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUPONT.

Addition à la séance du 29 thermidor.

Girod-Ponzol, en parlant contre la résolution relative à l'organisation de la gendarmerie nationale, s'est exprimé en des termes peu ménagés à l'égard du conseil des cinq cents.

On a demandé l'impression de son discours.

Barbé-Marbois s'y est opposé, & a dit : « Je suis de l'avis du préopinant sur la résolution ; mais je pense que son discours ne doit pas être imprimé. Vous vous appliquez à maintenir une sage harmonie entre les deux conseils. Nous avons entendu tranquillement le discours de notre collègue ; mais nous ne pourrions en ordonner l'impression sans paroître approuver la censure qu'il contient des opérations de l'autre conseil. Jamais il ne nous a donné l'exemple de nous communiquer, par la voie de l'impression, les observations peu mesurées que des orateurs trop ardens pouvoient faire entendre. N'épargnons rien pour maintenir cet accord précieux ».

Girod-Ponzol a parlé pour justifier son opinion, & a été appuyé Legrand.

Creuzé Latouche a appuyé l'avis de Barbé-Marbois, & le conseil, à une très grande majorité, a passé à l'ordre du jour sur la proposition de l'impression.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DUMOLARD.

Séance du 30 thermidor.

L'administration centrale du département du Rhône envoie au conseil copie de la réponse qu'elle a faite au général Berthier, qui lui a transmis les adresses des différentes divisions de l'armée d'Italie. Dans cette réponse, elle témoigne son chagrin de ce qu'à l'occasion du 14 juillet elle remarque qu'on a porté à Milan les santes du directoire & du conseil des anciens, & qu'on a affecté d'oublier celle du conseil des cinq cents; elle s'élève contre les calomnies qu'on répand pour faire croire que les représentans du peuple veulent détruire la constitution; on exagère les dangers de la France; ils ne sont que dans la séduction par laquelle on essaye de tromper nos braves soldats, qui déjà ont menacé de repasser les Alpes, & à qui on voudroit faire tourner contre la patrie des armes qu'ils ont si souvent & si vaillamment employées pour sa défense & sa gloire.

Cette administration déclare qu'elle se refuse à faire réimprimer ces adresses, qu'elle regarde comme contraires à la constitution.

Quatremere propose au conseil d'ordonner l'impression & l'insertion au procès-verbal de la pièce qu'on vient de lire, parce qu'elle contient des vérités fortes & propres à éclairer le peuple.

La proposition est adoptée.

Dufresne, au nom des commissions des finances & des dépenses, présente différentes vues sur les recettes & les dépenses de l'an 6, & sur les moyens d'élever les premières à 480 millions & de réduire les autres à 437 millions.

Ce discours sera imprimé; la commission des finances est chargée de présenter des projets de résolution sur les divers objets indiqués par Dufresne.

Siméon a la parole pour une motion d'ordre; il dit qu'on ne le soupçonnera pas d'être l'ennemi de la liberté de la presse; il l'a défendue toutes les fois que l'occasion s'est présentée; mais la liberté n'est pas la licence, & la licence est à son comble: les plus audacieux libelles se publient. Ce sont tantôt *les crimes de Buonaparte*, tantôt *l'acte d'accusation du directoire*, ou *la conspiration du corps législatif*. Il est évident qu'on voudroit renverser le gouvernement & la liberté: toutes les réputations sont dévorées; les excès les plus coupables sont enhardis; on provoque insolemment des discordes civiles, dont on ne peut sans frémir, calculer les suites.

L'opinant demande qu'une commission soit chargée de présenter un projet de résolution sur les moyens de réprimer les abus de la presse.

La commission sera formée.

On reprend la discussion sur les destitutions militaires. Audouin, Dubois-Dubay & Chabaut parlent pour qu'on les laisse prononcer par le directoire.

Vaublanc, Vauvilliers, Villaret-Joyeuse & Jourdan (le général), appuyent le projet de la commission, & sont

d'avis que ces destitutions ne puissent être prononcées que par des jurys.

Le conseil a adopté cette dernière proposition.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 30 thermidor.

Le conseil approuve, sur le rapport de Girod (de l'Ain) une résolution du 23 thermidor, qui fixe la totalité des dépenses de la comptabilité pour l'an 5, à 678,028 liv.

Muraire propose d'approuver la résolution du 17 thermidor, qui abroge le décret du 7 septembre 1793, relatif au mariage des mineurs, & ordonne l'exécution de la loi du 20 septembre 1792; attendu qu'elle veille sur le sort des mineurs avec plus de soin que le décret du 7 septembre 1793, en composant le conseil de famille qui doit donner son avis sur leur mariage, de parens plus nombreux, plus proches, & qui ont pour le mineur plus d'intérêt, de sollicitude & d'amitié; en ce qu'elle empêche, qu'après le délai d'un mois, ses caprices & ses passions ne l'emportent sur la prudence & la sage opposition de ses parens.

Le conseil a ajourné jusqu'après l'impression.

On reprend la discussion sur la gendarmerie.

Lacombe-Saint-Michel & Delacoste combattent la résolution comme injuste, rétroactive, & consacrant un acte d'ingratitude envers les officiers de l'armée qu'on destituerait pour donner leurs places à d'autres.

Barbé-Marbois trouve que la résolution ne produiroit que désordre, confusion, bouleversement sans aucune utilité publique. En exécution de la loi du 25 pluviôse, le directoire a nommé à la plupart des fonctions d'officiers de gendarmerie; ceux-ci sont déjà distribués dans plusieurs départemens; ils ont fait des dépenses pour se vêtir, se monter, s'établir: ne seroit-il pas injuste de le destituer? Ne seroit-ce pas leur faire perdre toutes leurs avances?

On a déjà vu avec inquiétude dans les départemens, qu'un changement étant à peine consommé, on en proposoit un nouveau. Il peut y avoir eu de mauvais choix, mais la résolution ne les rendroit pas meilleurs; car les élémens seroient toujours les mêmes, & les commissaires du directoire n'en auroient pas moins d'influence sur les présentations. Enfin, ces nominations sont attribuées au directoire, sinon par la lettre, au moins par l'esprit de la constitution; c'est une raison pour les lui conserver & pour rejeter la résolution.

Le conseil la rejette.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu N. Rhull, ancien conseiller de S. A. le prince de Linanges, & député à la convention nationale.

Cette bibliothèque est composée de plus de 8000 articles & des éditions les plus précieuses des auteurs grecs & latins, toutes bien reliées & de la meilleure condition.

La vente s'en fera à Strasbourg, le premier novembre 1797, & le catalogue s'en distribue chez Fuchs, libraire, maison Cluny, rue des Mathurins; Levraut, imprimeur-libraire à Strasbourg, & chez de la Tynna, libraire, cloître St-Honoré, à Paris.